
Voies de formation et/ou de qualification

Trouvez la voie qui vous correspond pour atteindre une qualification.

Dual Standard

Dans ce type de formation, vous vous engagez auprès d'une entreprise formatrice. A la signature du contrat, vous êtes automatiquement inscrit-e à l'école professionnelle pour l'enseignement professionnel et la culture générale, ainsi qu'auprès du prestataire des cours interentreprises.

Liste des entreprises formatrices autorisées :

actuellement encore aucune – veuillez adresser vos offres spontanées aux hôpitaux et cliniques connu-e-s du canton

Les places d'apprentissage disponibles sont uniquement publiées sur le site www.orientation.ch ! En cas d'envoi de candidatures spontanées, elles doivent être ciblées et personnalisées.

Qualification selon l'article 32 OFPr

Les personnes disposant d'une expérience professionnelle, dont une partie spécifique au domaine des soins et de l'accompagnement, peuvent obtenir leur CFC en s'inscrivant directement à la procédure de qualification correspondante, comme le prévoit la législation fédérale ([Article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle - OFPr](#)).

Afin de se préparer au mieux pour les examens finaux, ces personnes ont la possibilité de suivre, à leurs frais, des cours professionnels, de culture générale

et/ou des cours interentreprises.

Ces personnes n'étant pas sous contrat d'apprentissage, les partenaires de la formation ont élaboré une recommandation sous forme de convention-type pour que les parties impactées par cette inscription trouvent une collaboration idéale individuelle pour mener à bien le projet de qualification.

[Plus d'informations sur la recommandation de convention](#)

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les personnes disposant d'une expérience professionnelle, dont une partie spécifique au domaine des soins et de peuvent obtenir leur CFC par une procédure de qualification non standardisée : la validation des acquis et de l'expérience. Cette procédure consiste à faire reconnaître et valider officiellement les compétences du/de la candidat-e sur la base de l'analyse de son parcours professionnel et personnel, au travers de cartes de compétences, en lien avec les exigences du profil de qualification en lien ci-dessous. Si des lacunes sont constatées, un ou plusieurs complément-s de formation sera/seront exigé-s pour obtenir le titre convoité.

Ces personnes n'étant pas sous contrat d'apprentissage, les partenaires de la formation ont élaboré une recommandation sous forme de convention-type pour que les parties impactées par cette inscription trouvent une collaboration idéale individuelle pour mener à bien le projet de qualification.

- [profil de qualification](#)
- portail d'entrée : [Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes](#)
- info prochaine séance information publique : pas de séance à Fribourg
- complément de formation théorique : Compléments hors-canton
- complément de formation pratique : Compléments hors-canton

